

# Les épreuves

## 1. Composition

### 1) Libellé réglementaire de l'épreuve

« Une composition portant sur le domaine de l'information et de la communication ou sur les grands thèmes de l'actualité intellectuelle, culturelle, économique et sociale (durée : trois heures ; coefficient 1) »

### 2) Objectifs de l'épreuve et capacités mises en œuvre par le candidat

A partir d'un sujet le candidat sera évalué sur sa capacité à :

- comprendre le sujet ;
- délimiter ses contours ;
- le contextualiser ;
- organiser ses idées ;
- construire une démonstration étayée sur des connaissances pluridisciplinaires ;
- présenter clairement un point de vue fondé sur des arguments ;
- faire preuve de capacités rédactionnelles ;
- maîtriser les règles de la grammaire, de la syntaxe, de l'orthographe ;
- utiliser un style clair ;

### 3) Forme de l'épreuve

L'énoncé du sujet repose sur une phrase ou un texte court (5 lignes environ). Aucun document n'est fourni.

Le candidat doit utiliser à la fois les formes de présentation (sauts de lignes, retraits par rapport à la marge) et de composition (articulations logiques entre ses arguments, phrases de transition entre les sous parties, entre les parties) pour rendre clairement perceptible l'organisation de sa réflexion.

Le plan de la composition doit être annoncé et suivi : une copie fondée sur un plan pertinent qui ne fait l'objet d'aucune annonce est pénalisée ; une copie qui suivrait un plan plus pertinent que le plan annoncé, tout comme une copie qui annoncerait un plan plus pertinent que le plan réellement suivi, serait sanctionnée en raison d'un manque de cohérence.

La composition doit comporter une introduction, un développement et une conclusion.

La composition répond aux règles habituelles de la dissertation. Elle devra donc être intégralement rédigée (pas de style télégraphique, de prises de notes), les règles d'orthographe et de syntaxe strictement respectées. Si le niveau de langage ne doit jamais être relâché, les effets de style sont cependant inutiles : le style doit être neutre, sobre, précis.

A noter que les barèmes de correction pénalisent la transgression des règles d'orthographe et de syntaxe ainsi qu'une présentation ou une calligraphie négligées.

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire. Néanmoins, l'intitulé donne des indications sur les thèmes sur lesquels peuvent porter les sujets.

## Sujet 2006

### **Les relations entre établissements culturels et établissements d'enseignement**

#### 4) Critères de notation

L'épreuve est d'abord notée sur 20 points, avant que des points ne soient le cas échéant retirés pour transgression des règles de présentation, d'orthographe et de syntaxe.

Une copie sera considérée comme valable lorsqu'elle :

- mobilise des connaissances précises et des réflexions pertinentes pour proposer des réponses aux questions posées par le sujet (argumentaire structuré et solide)

et :

- est organisée autour d'un plan clair et structurant annoncé et suivi (introduction comprenant une annonce de plan, organisation cohérente en parties et sous parties, conclusion éclairante) ;

et :

- traduit la capacité du candidat à s'exprimer clairement ;

et :

- est rédigée dans un style correct.

Une copie sera considérée comme mauvaise lorsqu'elle :

- est hors sujet ou inachevée

ou :

- se fonde sur des connaissances anecdotiques ou sur une succession d'exemples qui ne constituent pas une réponse pertinente au(x) problème(s) posé(s) par le sujet.

ou :

- est rédigée dans un style particulièrement incorrect ou confus.

Les brouillons ne seront pas corrigés.